

vinces, ainsi qu'au gouvernement fédéral quant au rapport de la cour suprême du Canada. Je crois que nous avons envoyé un exemplaire de ces rapports qu'il s'agissait de déposer dans une salle voisine de celle du conseil.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami a dû être bien timide et bien modeste.

L'hon. M. HAZEN: Je le suis toujours.

L'hon. M. PUGSLEY: Et le préposé trop solennel pour qu'il osât l'aborder. Quant à moi, je n'ai pas eu de difficulté, je lui ai dit quels livres je désirais avoir, et il me les a procurés.

L'hon. M. DOHERTY: Il s'agit précisément de la magnifique bibliothèque dont les livres ont servi à l'honorable député. Le gouvernement impérial nous fournit un local où nous les conservons et, comme je l'ai dit, nous envoyons là les livres nécessaires. Les provinces fournissent leurs propres statuts et il y a tout lieu de croire que l'honorable député a profité lui-même de l'avantage de cette bibliothèque.

L'hon. M. PUGSLEY: Quand j'ai été là, elle se trouvait dans une autre partie de la ville, et dépendait du bureau de M. Blake.

L'hon. M. DOHERTY: Le gouvernement impérial fournit des gardiens pour en prendre soin et les provinces y envoient les livres dont nous avons besoin, si tendue que soit notre situation, nous ne devons pas confier aux autorités impériales le soin de notre bibliothèque et nous en désintéresser nous-mêmes. En y réfléchissant, l'honorable député comprendra que nous devons, quand même, faire cette dépense par souci de notre dignité et pour l'avantage de ceux de nos avocats qui vont plaider des causes au Conseil privé.

L'hon. M. PUGSLEY: S'il n'y a pas moyen de retrancher ce crédit, comment allons-nous commencer à épargner les \$30,000,000 que nous pouvons épargner, à ce que dit le ministre des Finances?

M. COPP: Qui détermine le choix des livres qu'on nous demande de payer?

L'hon. M. DOHERTY: Il n'y a personne de nommé pour cela. Le ministère a correspondu avec le conservateur de la bibliothèque, au sujet des statuts requis, et le sous-ministre a dû indiquer les livres qui paraissaient désirables. Il est probable que les avocats aient mentionné certains livres. Je ne crois pas que le coût des

livres et de leur entretien soit bien considérable.

M. McCRAANEY: Qui administre les deniers? Est-ce le ministère qui fait les paiements ou si l'argent est remis au conservateur de la bibliothèque pour être dépensé par lui?

L'hon. M. DOHERTY: L'argent nécessaire à l'achat des livres est payé d'ici.

M. COPP: L'honorable ministre veut-il dire qu'on verse une partie de cet argent au conservateur de la bibliothèque pour qu'il prenne soin des livres, qu'il les indexe qu'il les catalogue, etc.

L'hon. M. DOHERTY: Je ne suis pas en état de donner les noms de ceux à qui cet argent est payé. Si l'honorable député veut avoir des détails à ce sujet, je serai heureux de lui en fournir.

M. COPP: Ce serait bien différent si l'on payait une partie de cet argent au conservateur de la bibliothèque pour qu'il prit soin de celle-ci et cataloguât les livres.

L'hon. M. DOHERTY: On paye \$250 pour l'entretien de la bibliothèque, et à part cela, on achète des livres au fur et à mesure qu'il en est besoin. De fait, je comprends qu'il n'est peut-être pas nécessaire de dépenser cette somme de \$1,000.

L'hon. M. PUGSLEY: Combien a-t-on dépensé l'an dernier?

L'hon. M. DOHERTY: Seulement \$250. On n'a pas acheté d'autres livres.

L'hon. M. PUGSLEY: Et c'était en temps de paix.

L'hon. M. DOHERTY: Je ne sais pas s'il nous faut plus ou moins de livres en temps de guerre.

L'hon. M. PUGSLEY: Il devrait y avoir, au Conseil privé, une bibliothèque digne de l'empire. Il vient des avocats de toutes les parties de l'empire au Conseil privé pour y plaider des causes en appel. Cette bibliothèque devrait contenir les manuels ordinaires et les rapports des tribunaux de l'empire, et ceux de la Grande-Bretagne elle-même. Il s'agit tout simplement d'y envoyer tous les statuts des différentes provinces. On pourrait les fournir gratuitement, et les rapports, eux, ne coûteraient pas cher. Mais il est absurde que chaque pays contribue au maintien d'une bibliothèque impériale, à Londres, pour les besoins du Conseil privé.